

L'UNITÉ «PLANIFICATION ET AGRÉMENT»

Au sein de l'Agence, l'unité «Planification et agrément» (PAD) est la plateforme de mise en œuvre des programmes et des projets et d'assistance technique dans les domaines de travail suivants:

- › les autorisations (par type) de véhicules;
- › les certificats de sécurité uniques; et
- › l'approbation de voies ERTMS.

Le rôle de la PAD est d'assurer la bonne gestion des processus susmentionnés, renforçant ainsi la réputation de l'Agence et assurant le bon fonctionnement de l'espace ferroviaire unique européen conformément aux objectifs fixés dans le 4^e paquet ferroviaire.

En outre, la PAD assure également la gestion et le contrôle des programmes et des portefeuilles de projets à l'échelle de l'Agence afin de garantir une planification et des ressources efficaces pour les projets au sein de l'ERA et la réalisation de leurs objectifs respectifs.

La PAD joue également un rôle important en rendant compte à l'unité CAP de la mise en œuvre du document unique de programmation de l'Agence dans son domaine d'expertise.